Cartographie des mesures cantonales et fédérales

	Pratiques de production	Pratiques de productionn	6.3.4.1 Renforcement de la collaboration entre la Confédération et les Cantons	6.3.4.2 Informations sur l'éxecution à l'intention des cantons	6.3.4.3 Informations issues de l'exécution des cantons à l'intention de la Confédération	6.3.4.4 Colloque plan d'action PPh	6.1.2.3 Projets régionaux de réduction des applications et des émissions	6.1.1.2 Réduction de la quantité appliquée au moyen d'un dosage adapté à la surface foliaire à protéger	6.1.1.3 Réduction de l'utilisation de fongicides via la culture de variétés résistantes	6.1.1.4 Renoncement aux fongicides et aux insecticides dans le cadre de la production extensive (extenso)	6.1.3.1 Résoudre le problème des usages mineurs	6.1.1.5 Choix ciblé de PPh dans le cadre des paiements directs	6.3.4.5 Information tirées de l'homologation des PPh	6.2.3.1 a) Eviter tout impact négatif sur les aires protégées	6.2.3.1 b) Meilleure application des mesures de réduction de la dérive et des émissions	6.2.3.1 c) Renforcement du contrôle des aspects concernant les organismes non cibles et les surfaces proches de l'état naturel	6.1.2.2 Contrôle des pulvérisateurs, y compris en dehors des PER	6.1.2.4 Encouragement de pulvérisateurs limitant les émissions	6.1.2.5 Conditions d'application pour pulvérisateurs à longue portée	6.2.1.1 a) Encouragement des systèmes de nettoyage internes en continu pour les pulvérisateurs	6.2.1.1 b) Réservoir d'eau claire pour le rincage des pulvérisateurs dans le champs hors PER	6.2.1.5 Renforcement du contrôle des divers aspects liés à l'eau	6.1.1.1 Renonciation complète ou partielle aux herbicides	6.2.1.2 a) Prescriptions d'utilisation plus strictes en vue de la réduction du ruissellement	6.2.1.2 b) Encouragement de mesures techniques de réduction du ruissellement	6.2.1.4 Encouragement des bonnes pratiques professionnelles pour la protection des eaux à l'échelon de l'exploitation	6.2.1.3 Développement de stratégies de réduction des apports de PPh dans les eaux superficielles	6.2.1.1 c) Encouragement des systèmes de traitement respectueux de l'environnement pour les eaux usées contenant des PPh	6.1.2.1 Protection des eaux souterraines contre les PPh et de leurs métabolites	6.2.2.3 Liste des PPh pour utilisation non professionnelle	6.2.2.4 Critères plus stricts pour l'autorisation de produits phytosanitaires destinés à une utilisation non professionnelle	6.2.2.1 Améliorer les informations pour la protection des utilisateurs	6.2.2.2 Développer des mesures techniques et organisationnelles de protection des utilisateurs	6.3.1.2 Développement de la vulgarisation publique	6.3.1.3 Renforcement des connaissances sur l'utilisation de PPh dans la formation professionnelle	6.3.1.1 Formation continue et obligatoire pour l'application professionnelle de PPh	6.3.2.2 Développement de la protection phytosanitaire intégrée	6.3.2.1 Développement d'alternatives à la protection phytosanitaire chimique	6.3.2.4 Meilleures prévention de l'apparition de maladies ou de parasites	6.3.2.3 Nouvelles mesures et technologies pour réduire les émissions	6.3.2.5 Développement de l'évaluation des risques relatifs aux organimses terrestes non cible	6.3.2.6 Indicateurs pour le monitoring des risques potentiels de PPh pour les organismes	6.3.2.7 Développement de l'évaluation des risques pour les utilisateurs	6.3.2.8 Evaluation des risques liés aux résidus multiples de PPh dans les denrées alimentaires	6.3.2.9 Développement de l'évaluation des risques pour le consommateur	6.3.3.1 Analyse centralisée de toutes les données accessibles sur les résidus dans les denrées alimentaires	6.3.3.2 Intégration des PPh dans le programme de biosurveillance humaine	6.3.3.3 Extensiuon du système actuel pour l'enregistrement des maladies chroniques	6.3.3.4 Monitoring des résidu de PPh dans les eaux souterraines	6.3.3.5 Monitoring de la qualité de l'eau dans les cours d'eaux (NAWA)	6.3.3.6 Evaluation de la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions et des risques pour les organismes non cibles et les	6.3.3.7 Développement d'un monitoring des résidus de PPh dans le sol	6.3.3.8 Monitoring de l'application de PPH
1	a) Mise en place d'un comité de pilotage																																																		
1	b) Mise en place d'une plateforme de coordination inter-service																																																		
2	a) Campagne d'audit des exploitations																																																		
2	b) Campagne de sensiblisation sur le stockage des PPh, élimination des vieux stocks																																																		
3	a) Essais et promotion des variétés résistantes																																																		
3	b)Valorisation auprès des consommateurs des denrées alimentaires moins traitées																																																		
4	Campagne d'information/de communication sur les modes de production en agriculture																																																		
5	Sensibiliser le consommateur et les distributeurs à être moins exigeants sur l'esthétisme et le calibrage des aliments																																																		
6	Mise en place d'un plan d'action Bio.																																																		
7	Réseau de fermes de référence Bio																																																		
8	Aide à la reconversion Bio durant deux ans																																																		
9	Bio parcellaire cantonal																																																		
10	Promotion du Bio sectoriel																																																		
11	Encouragement de la confusion sexuelle																																																		
12	Développer le groupe "agriculture de conservation"																																																		
13	Solliciter l'OFAG pour obtenir des informations sur l'écotoxicité des PPh																																																		
14	Etablir de nouvelles listes par matières actives à l'intention des producteurs et proposer des alternatives aux substances problématiques																																																		
15	Surface de promotion de la biodiversité à proximité d'un biotope																																																		
16	a) Intervenir auprès de la Confédération pour que des instructions claires soient données aux cantons en ce qui concerne la proximité des lieux publics																																																		
16	b) Sensibiliser les producteurs aux traitements réalisés à proximité de lieux collectifs																																																		
16	c) inciter les communes à planter des haies les long des zonnes publiques qui jouxtent les cultures																																																		
17	a) Promouvoir au niveau cantonal les mesures visant à encourager la modernisation des appareils																																																		
17	b) Promouvoir l'installation de système de rinçage automatique																																																		
18	a) Encouragement à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides.																																																		
18	b) Option enherbement à 100% en viticulture et arboriculture																																																		
18	c) Option travail sous le rang en viticulture et arboriculture fruitière																																																		
18	d) Développer le désherbage mécanique en grande culture et maraichage																																																		

Cartographie des mesures cantonales et fédérales

	Pratiques de productionn	6.3.4.1 Renforcement de la collaboration entre la Confédération et les Cantons	6.3.4.2 Informations sur l'éxecution à l'intention des cantons	6.3.4.3 Informations issues de l'exécution des cantons à l'intention de la Confédération	6.3.4.4 Colloque plan d'action PPh	6.1.2.3 Projets régionaux de réduction des applications et des émissions	6.1.1.2 Réduction de la quantité appliquée au moyen d'un dosage adapté à la surface foliaire à protéger	6.1.1.3 Réduction de l'utilisation de fongicides via la culture de variétés résistantes	6.1.1.4 Renoncement aux fongicides et aux insecticides dans le cadre de la production extensive (extenso)	6.1.3.1 résoudre le problème des usages mineurs	6.1.1.5 Choix ciblé de PPh dans le cadre des paiements directs	6.3.4.5 Information tirées de l'homologation des PPh	6.2.3.1 a) Eviter tout impact négatif sur les aires protégées	6.2.3.1 b) Meilleure application des mesures de réduction de la dérive et des émissions	6.2.3.1 c) Renforcement du contrôle des aspects concernant les organismes non cibles et les surfaces proches de l'état naturel	6.1.2.2 Contrôle des pulvérisateurs, y compris en dehors des PER	6.1.2.4 Encouragement de pulvérisateurs limitant les émissions	6.1.2.5 Conditions d'application pour pulvérisateurs à longue portée	6.2.1.1 a) Encouragement des systèmes de nettoyage internes en continu pour les pulvérisateurs	6.2.1.1 b) Réservoir d'eau claire pour le rincage des pulvérisateurs dans le champs hors PER	6.2.1.5 Renforcement du contrôle des divers aspects liés à l'eau	6.1.1.1 Renonciation complète ou partielle aux herbicides	6.2.1.2 a) Prescriptions d'utilisation plus strictes en vue de la réduction du ruissellement	6.2.1.2 b) Encouragement de mesures techniques de réduction du ruissellement	6.2.1.4 Encouragement des bonnes pratiques professionnelles pour la protection des eaux à l'échelon de l'exploitation	6.2.1.3 Développement de stratégies de réduction des apports de PPh dans les eaux superficielles	6.2.1.1 c) Encouragement des systèmes de traitement respectueux de l'environnement pour les eaux usées contenant des PPh	6.1.2.1 Protection des eaux souterraines contre les PPh et de leurs métabolites	6.2.2.3 Liste des PPh pour utilisation non professionnelle	6.2.2.4 Critères plus stricts pour l'autorisation de produits phytosanitaires destinés à une utilisation non professionnelle	6.2.2.1 Améliorer les informations pour la protection des utilisateurs	6.2.2.2 Développer des mesures techniques et organisationnelles de protection des utilisateurs	6.3.1.2 Développement de la vulgarisation publique	6.3.1.3 Renforcement des connaissances sur l'utilisation de PPh dans la formation professionnelle	6.3.1.1 Formation continue et obligatoire pour l'application professionnelle de PPh	6.3.2.2 Développement de la protection phytosanitaire intégrée	6.3.2.1 Développement d'alternatives à la protection phytosanitaire chimique	6.3.2.4 Meilleures prévention de l'apparition de maladies ou de parasites	6.3.2.3 Nouvelles mesures et technologies pour réduire les émissions	6.3.2.5 Développement de l'évaluation des risques relatifs aux organimses terrestes non cible	6.3.2.6 Indicateurs pour le monitoring des risques potentiels de PPh pour les organismes	6.3.2.7 Développement de l'évaluation des risques pour les utilisateurs	6.3.2.8 Evaluation des risques liés aux résidus multiples de PPh dans les denrées alimentaires	6.3.2.9 Développement de l'évaluation des risques pour le consommateur	6.3.3.1 Analyse centralisée de toutes les données accessibles sur les résidus dans les denrées alimentaires	6.3.3.2 Intégration des PPh dans le programme de biosurveillance humaine	6.3.3.3 Extensiuon du système actuel pour l'enregistrement des maladies chroniques	6.3.3.4 Monitoring des résidu de PPh dans les eaux souterraines	6.3.3.5 Monitoring de la qualité de l'eau dans les cours d'eaux (NAWA)	6.3.3.6 Evaluation de la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions et des risques pour les organismes non cibles et les	6.3.3.7 Développement d'un monitoring des résidus de PPh dans le sol	6.3.3.8 Monitoring de l'application de PPH
19	Alternative aux avaloires et grilles d'évacuation des eaux météoriques et de ruissellement dans la culture																																																
20	Mise en place de bandes tampon au bas des talus																																																
21	Soutenir financièrement et techniquement la mise en place de bioépurateurs individuels ou groupe d'exploitations																																																
22	Utilisation des dépotoirs pour le traitement des eaux par bioépuration																																																
23	a) Formation de base et continue des **exploitants horticoles**																																																
23	b) Formation continue pour les **exploitants agricoles**																																																
23	c) Formation de base et continue pour les **ouvriers agricoles**																																																
24	Délais d'attente de retour dans les cultures																																																
25	Formation des vendeurs de PPh																																																
26	a) Optimisation de la pulvérisation																																																
26	b) Démonstration sur le terrain et préconisation de traitement limitant les résidus																																																
26	c) Mise en place, pour le verger école, de l'approche développée par l'UFL "Low Input". Choix de variétés résistantes																																																
27	Développer la Ra&D. Doter hepia d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'essais																																																
28	Mise en réseau et coordination des essais sur l'arc lémanique																																																
29	a) Etablissement d'un programme de recherche "méthodes de lutte alternatives" à hepia																																																
29	b) Intégration d'agents microbiens aux stratégies de production intégrée pour en réduire les quantités appliquées																																																
29	c) Développement et promotion des biostimulants et d'antagonistes microbiens																																																
29	d) Biodiversité fonctionnelle																																																
29	e) Lutte biologique en serre																																																
29	f) Elimination des herbicides en cultures spéciales sous le rangs mélange GE pilote																																																
29	g) Elaboration et évaluation d'un mélange optimal pour l'enherbement des cultures spéciales dans le rang																																																
30	Mettre en place un programme de recherche pour mieux connaître le cycle des ennemis des cultures et pour mieux cibler les moyens de lutte																																																
31	Monitoring participatif de la surveillance des organismes nuisibles et auxiliaires																																																
32	Agrométéo, developpement de nouvelles modélisation, entretien du réseau																																																
33	a) Objectif de baisse continue des PPh																																																
33	b) Observatoire agriculture de précision																																																
34	Elaboration d'un règlement cantonal sur les organismes réglementés																																																

Cartographie des mesures cantonales et fédérales

	INDICATEURS	Pratiques de productionn	6.3.4.1 Renforcement de la collaboration entre la Confédération et les Cantons	6.3.4.2 Informations sur l'éxécution à l'intention des cantons	6.3.4.3 Informations issues de l'exécution des cantons à l'intention de la Confédération	6.3.4.4 Colloque plan d'action PPh	6.1.2.3 Projets régionaux de réduction des applications et des émissions	6.1.1.2 Réduction de la quantité appliquée au moyen d'un dosage adapté à la surface foliaire à protéger	6.1.1.3 Réduction de l'utilisation de fongicides via la culture de variétés résistantes	6.1.1.4 Renoncement aux fongicides et aux insecticides dans le cadre de la production extensive (extenso)	6.1.3.1 Résoudre le problème des usages mineurs	6.1.1.5 Choix ciblé de PPh dans le cadre des paiements directs	6.3.4.5 Information tirées de l'homologation des PPh	6.2.3.1 a) Eviter tout impact négatif sur les aires protégées	6.2.3.1 b) Meilleure application des mesures de réduction de la dérive et des émissions	6.2.3.1 c) Renforcement du contrôle des aspects concernant les organismes non cibles et les surfaces proches de l'état naturel	6.1.2.2 Contrôle des pulvérisateurs, y compris en dehors des PER	6.1.2.4 Encouragement de pulvérisateurs limitant les émissions	6.1.2.5 Conditions d'application pour pulvérisateurs à longue portée	6.2.1.1 a) Encouragement des systèmes de nettoyage internes en continu pour les pulvérisateurs	6.2.1.1 b) Réservoir d'eau claire pour le rincage des pulvérisateurs dans le champs hors PER	6.2.1.5 Renforcement du contrôle des divers aspects liés à l'eau	6.1.1.1 Renonciation complète ou partielle aux herbicides	6.2.1.2 a) Prescriptions d'utilisation plus strictes en vue de la réduction du ruissellement	6.2.1.2 b) Encouragement de mesures techniques de réduction du ruissellement	6.2.1.4 Encouragement des bonnes pratiques professionnelles pour la protection des eaux à l'échelon de l'exploitation	6.2.1.3 Développement de stratégies de réduction des apports de PPh dans les eaux superficielles	6.2.1.1 c) Encouragement des systèmes de traitement respectueux de l'environnement pour les eaux usées contenant des PPh	6.1.2.1 Protection des eaux souterraines contre les PPh et de leurs métabolites	6.2.2.3 Liste des PPh pour utilisation non professionnelle	6.2.2.4 Critères plus stricts pour l'autorisation de produits phytosanitaires destinés à une utilisation non professionnelle	6.2.2.1 Améliorer les informations pour la protection des utilisateurs	6.2.2.2 Développer des mesures techniques et organisationnelles de protection des utilisateurs	6.3.1.2 Développement de la vulgarisation publique	6.3.1.3 Renforcement des connaissances sur l'utilisation de PPh dans la formation professionnelle	6.3.1.1 Formation continue et obligatoire pour l'application professionnelle de PPh	6.3.2.2 Développement de la protection phytosanitaire intégrée	6.3.2.1 Développement d'alternatives à la protection phytosanitaire chimique	6.3.2.4 Meilleures prévention de l'apparition de maladies ou de parasites	6.3.2.3 Nouvelles mesures et technologies pour réduire les émissions	6.3.2.5 Développement de l'évaluation des risques relatifs aux organimses terrestes non cible	6.3.2.6 Indicateurs pour le monitoring des risques potentiels de PPh pour les organismes	6.3.2.7 Développement de l'évaluation des risques pour les utilisateurs	6.3.2.8 Evaluation des risques liés aux résidus multiples de PPh dans les denrées alimentaires	6.3.2.9 Développement de l'évaluation des risques pour le consommateur	6.3.3.1 Analyse centralisée de toutes les données accessibles sur les résidus dans les denrées alimentaires	6.3.3.2 Intégration des PPh dans le programme de biosurveillance humaine	6.3.3.3 Extensiuon du système actuel pour l'enregistrement des maladies chroniques	6.3.3.4 Monitoring des résidu de PPh dans les eaux souterraines	6.3.3.5 Monitoring de la qualité de l'eau dans les cours d'eaux (NAWA)	6.3.3.6 Evaluation de la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions et des risques pour les organismes non cibles et les	6.3.3.7 Développement d'un monitoring des résidus de PPh dans le sol	6.3.3.8 Monitoring de l'application de PPH
A	Détermination du nombre de non-conformités dans l'utilisation des PPh																																																				
B	Recensement des plaintes de la population relatives à l'utilisation des PPh et de leur nature																																																				
C	Recensement des infrastructures publiques à proximité des cultures																																																				
D	Suivi des données de l'OFS																																																				
E	Centraliser les données des ventes de PPh permettant un suivi pertinent et constant																																																				
F	Poursuite de la veille qualitative des produits GRTA mis en place en 2011, pourcentage de produits ne répondant pas à la législation																																																				
G	Poursuite de la veille qualitative des produits GRTA mis en place en 2011, nombre de résidus retrouvés dans les produits																																																				
H	Introduction du critère des PPh dans les campagne d'analyse NABO / GEOS																																																				
I	Suivi de l'état des milieux récepteurs par l'indice IBCH																																																				
J	Suivi de l'évolution des charges diffuses dans l'environnement par les indicateurs de PPh																																																				
K	Monitoring des résidus de PPh dans les eaux souterraines NAQUA																																																				
L	Monitoring de la richesse des espéces																																																				